

Objet : Politique d'achats de l'EIVP et compte-rendu d'activité 2020 et 2021 de la commission interne des marchés

Délibération du Conseil d'administration du 13 décembre 2021

Affichée au siège de la Régie le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-20000693-20211213-DCA2021050-DE

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2021

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de l'EIVP et notamment leur article 18 ;

Après communication du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

Article unique : Il est donné acte à M. le Président du Conseil d'administration de sa communication sur la politique d'achats et l'activité de la Commission interne des marchés en 2020 et 2021

